



La banque
des collectivités

AGENCE FRANCE LOCALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires 3 mai 2019

L'Assemblée générale annuelle mixte des actionnaires de l'Agence France Locale s'est tenue le vendredi 3 mai 2019 sous la présidence du Président du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale, Monsieur Richard Brumm.

Les actionnaires présents ou représentés détenaient 100 % des droits de vote.

Les actionnaires de l'Agence France Locale ont adopté l'ensemble des résolutions leur ayant été soumises par le Directoire de la Société, principalement :

A titre ordinaire,

- l'approbation des comptes sociaux établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en normes françaises et IFRS et de la proposition d'affectation du résultat déficitaire dudit exercice, s'élevant à -1.878.316 euros ;
- la ratification de la nomination de Madame Carol Sirou, ancienne administratrice et Présidente de S&P Ratings France, en qualité de membre indépendant du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale ;
- l'approbation des résolutions relatives aux éléments de rémunération des mandataires sociaux et à leurs critères d'attribution, dans le cadre du dispositif *Say on Pay* ;

A titre extraordinaire,

- le renouvellement des délégations de compétence au Directoire à l'effet de décider de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital, essentielles et récurrentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité du Groupe Agence France Locale.

La prochaine Assemblée générale annuelle de l'Agence France Locale se tiendra le 7 mai 2020.

Lyon, le 3 juillet 2019

www.agence-france-locale.fr

Agence France Locale
SA à Conseil de Surveillance et Directoire • N° 799 379 649 RCS Lyon
Tour Oxygène • 10-12 Boulevard Vivier Merle – 69393 Lyon Cedex 03 • 04 81 11 29 27